

Compte-Rendu

Conseil communautaire

du mercredi 15 juillet 2020

19h00

Présents : ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LECUYER Damien, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VANNOBEL Christian, VERHOESTRAETE Olivier, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

BARTELS Patrick par LEGRAND Colette, BOTTIN Jean-Louis par MOUGENOT Paul, BOYER Béatrice par LEFEVRE Liliane, CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, LIEBENS Frédéric par REDMER Régine, TIMMERMAN Philippe par WEHR Alain

Absents : /

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur BONNET Hubert, en sa qualité de doyen de l'assemblée assure la présidence lors des opérations de vote relatives à l'élection du président de la Champagne Picarde.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Monsieur Alain LORAIN est candidat à la présidence de la communauté.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	64
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	63
e. Majorité absolue	32

Monsieur Alain LORAIN est déclaré élu(e) président de la communauté avec 63 VOIX

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité de

FIXER le nombre de vice-présidents à 6 (SIX)

DECIDER de composer le bureau communautaire avec les 6 vices présidents et du président

OBJET : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

Monsieur le Président rappelle qu'il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des, des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de vice-présidents librement fixé par le conseil communautaire, et conformément aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection que :

Madame **RAVAUX Martine** est élue 1ère Vice-Présidente au 1^{er} tour : 63 VOIX

Monsieur **DUCAT Philippe** est élu 2ème Vice-Président au 1^{er} tour : 61 VOIX

Monsieur **RENARD Hubert** est élu 3ème Vice-Président au second tour : 34 VOIX
(30 voix pour Ludovic CHAUPIN)

Monsieur **WEHR Alain** est élu 4ème Vice-Président au 1^{er} tour : 59 VOIX

Monsieur **BOULANGER Pierre André** est élu 5^{ème} Vice-Président au 1^{er} tour : 57 VOIX

Monsieur **MOUGENOT Paul** est élu 6ème Vice-Président au 1^{er} tour : 38 VOIX
(23 voix pour Denis SERIN)

OBJET : DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Le conseil Communautaire valide à l'unanimité la proposition suivante. A la demande de 2 délégués communautaire, les lignes de trésorerie pourront être réalisées par le président en cas de besoin dans la limite de 500 000 € (et non 1 M€)

Délégation de pouvoir au président jusqu'à la fin de son mandat, dans les domaines suivants :

1° procéder, dans les limites des inscriptions budgétaires annuelles , à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et passer à cet effet les actes nécessaires. Les emprunts pourront être :

- A court, moyen ou long terme
- Libellé en euro ou en devise
- Avec possibilité de différé d'amortissement et/ou d'intérêts
- Au taux fixe ou indexé à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires en la matière

2° Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 500 000 € sur le budget principal

3° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

4° Décider et approuver les conditions d'affectation et d'occupation des biens meubles et immeubles appartenant à la Champagne Picarde ou mis à disposition, pour une durée n'excédant pas douze ans ainsi que les conditions de location des biens appartenant à la Champagne Picarde.

5° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes ;

6° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;

7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

8° Décider de la réforme et de la cession à titre gratuit ou onéreux des biens meubles de la Champagne Picarde dont la valeur n'excède pas 1 000 €

9. Conclure des conventions de location ou de mise à disposition, et de répartition des charges afférentes lorsque la champagne Picarde est locataire ou occupante, pour l'exercice de ses compétences.

10° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11° Conclure et signer toute convention de groupement de commande pour la passation de marchés et accords-cadres

12° Conclure toute convention ayant pour objet l'établissement de servitudes au profit ou à la charge de la Champagne Picarde.

13° Solliciter les subventions auprès des collectivités et autres financeurs pour les opérations d'investissement et de fonctionnement courant relevant des compétences de la Champagne picarde

14° Intenter au nom de la Champagne Picarde les actions en justice nécessaires devant les juridictions civiles, pénales ou administratives ou la défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

15° Autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ; conclure et signer les conventions avec les associations pour le versement de subvention lorsque les crédits sont inscrits au budget

16° Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux ;

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition suivante

FIXER les indemnités du Président à 50 % du montant de l'indice brut terminal de la fonction publique
FIXER les indemnités respectives des vice-présidents à 18 % du montant de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le président précise que ces pourcentages correspondent à une indemnité mensuelle de 1 944 € brut pour le président (identique au mandat précédent) et de 700 € brut (pour chaque vice-président (100 € de moins que sur le mandat précédent pour compenser en partie l'augmentation du nombre de VP) .

OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU SIRTOM

La Champagne Picarde est membre du SIRTOM du laonnois, syndicat mixte fermé, chargé de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Conformément aux statuts du SIRTOM du Laonnois, la Champagne Picarde est représentée au comité syndical par 14 membres titulaires et 14 membres suppléants.

A l'unanimité, le conseil communautaire

PROCLAME les conseillers dont les noms suivent membres du SIRTOM du laonnois :

TITULAIRES (14) :

PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, DEHOVE Claude, MITOUART Caroline, BAS Betty, MESSIEUX Lionel, ALLUCHON Jean Maurice, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, LE GOUELLEC Jean Marc, CAUJOLLE Sandrine, BERNARD Evelyne

SUPPLEANTS(14) :

LORAIN Alain, LEVASSEUR Stéphanie, CHAUPIN Ludovic, RASERO Philippe, RENARD Hubert, DA ENCARNACAO Paulo, BOLINNE Hervé, PINCHON Didier, MOUGENOT Paul, ALLART Laurent, REDMER Frédéric, REDMER Régine, ZIOMMECK Mickael, CHARPENTIER Aline

OBJET : ELECTION DES DELEGUES – SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA SERRE AVAL / SYNDICAT DE L' AISNE NON NAVIGABLE

A l'unanimité, le conseil communautaire

PROCLAME les conseillers dont les noms suivent membres au syndicat de l'Aisne non navigable et de ses affluents :

TITULAIRES (11) :

GILLET Remy, DUCAT Philippe, MARLIER Francis, RINCHEVAL Johan, LEGRAND Colette, LACHAMBRE Didier, RASERO Philippe, ALLUCHON Jean Maurice, LEMEME Aurélien, BONNET Hubert, MALINOWSKI Alain

SUPPLEANTS (6)

VERHOESTRAETE Olivier, BERNARD Evelyne, DUCATILLON Jean Louis, RAVAUX Martine, MAINRECK Estelle, MOMEUX Pierre

PROCLAME les conseillers dont les noms suivent membres au syndicat de la serre Aval :

TITULAIRES (1): DUCAT Philippe

SUPPLEANTS (1) : ALLART Laurent

OBJET : ELECTION DES DELEGUES A L'ENTENTE OISE /AISNE

L'Entente Oise Aisne est un syndicat mixte ouvert reconnu EPTB (établissement public territorial de bassin) constitué de 5 conseils départementaux et 25 EPCI à ce jour. Ce syndicat est compétent depuis de nombreuses années sur le volet protection des inondations (PI) et rayonne sur un périmètre large et cohérent pour traiter cette problématique des inondations.

La Champagne Picarde est représentée au sein de l'Entente Oise Aisne par 1 délégué suppléant et 1 délégué titulaire qu'il convient d'élire.

A l'unanimité, le conseil communautaire

PROCLAME les conseillers dont les noms suivent membres de l'entente Oise Aisne :

TITULAIRES (1): DUCAT Philippe

SUPPLEANTS (1) : GILLET Rémy

OBJET : ELECTION DES DELEGUES A L'USEDA

La Champagne Picarde est membre de l'USEDA pour la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques ». Suite à la dernière modification statutaire du syndicat, il est nécessaire d'élire 2 représentants de la Champagne Picarde.

A l'unanimité, le conseil communautaire

PROCLAMER les conseillers dont les noms suivent membres de l'USEDA :

TITULAIRES (2): QUENNESSON Isabelle, BOUR Laetitia

QUESTIONS DIVERSES

Constitution des commissions

6 commissions correspondant aux futures délégations des 6 vice-présidents seront définitivement constituées en septembre.

Une 1ère inscription dans les commissions est prise en compte lors du conseil (cf tableau ci-joint) .

Ces commissions pourront être complétées y compris par des conseillers municipaux dans la limite de 2 représentants par communes et par commission.

Merci de transmettre les NOMS, Prénoms et adresse mél des élus souhaitant participer aux commissions à l'adresse suivante : info@cc-champagnepicarde.fr (pour le 4 septembre au plus tard)

La séance est close à 22h30.

Le Président
Alain LORAIN

